

ATLAS DES PAYSAGES DES PAYS DE LA LOIRE COMPTE RENDU DE REUNION

n° 04	Date : 17 septembre 2013	422-TER2-0113-44		Lieu : DREAL PDL
	Objet : Présentation et validation du carnet d'acteur, de l'arborescence du site internet, du séminaire, arbitrages UP, Cartographie		Rédacteur : M. RIPOCHE	PROCHAINE REUNION : 14 novembre 2013

Fonction – Organisme	Représentant	Mail	
Paysagiste VU D'ICI	Michaël RIPOCHE	m.ripoche@vudici.fr	
Emanence	Sylvie ROUX	Sylvie.roux49@gmail.com	
Terre Neuves	Benoît BOUCHER	terres-neuves-boucher@orange.fr	
Aqualan	Emmanuel BECOT	info@aqualan.fr	
DREAL	Elise SOUFFLET-LECLERC	elise.soufflet@developpement-durable.gouv.fr	
Paysagiste Conseil – DREAL	François BONNEAUD	francois.bonneaud@free.fr	
Paysagiste CAUE 44	Gaëlle FEAT	g.feat@caue44.com	
Paysagiste Conseil en Vendée	Barbara MONBUREAU	Barbara.monbureau@gmail.com	
Paysagiste DPLG – CAUE72	Céline LEVRARD	c.levrard@caue-sarthe.com	
Inspecteur des Sites 72	Florine VASSEUR	florine.vasseur@developpement-durable.gouv.fr	
Planification – thématique Paysage DDT49	Marianne PELET	marianne.pelet@maine-et-loire.gouv.fr	
DDTM-44. Chargé de mission	Daniel ROLLAND	Daniel.roland@loire-atlantique.gouv.fr	
Enseignant Chercheur	Sébastien CAILLAULT	Sebastien.caillault@agrocampus-ouest.fr	
CG49 – Adjoint Directeur Aménagement	Louis-Marie MUEL	lm.muel@cg49.fr	
CG53 – Chargé de mission milieux naturels	Karine RAVAUX	Karine.ravaux@cg53.fr	
Service Environnement CG85 Olivier BOSSU		olivier.bossu@vendee.fr	
Paysagiste CAUE72	Stéphane FOUGERAY	s.fougeray@caue-sarthe.com	
Personnes excusées : URBAN-ism équipe d'étude	Delphine RIPOCHE	d.ripoche@urban-ism	



	CAUE-85	Benoît MARIE	Benoit.marie@caue85.com
Chercheur à L'Inventaire région Pays de la Loire		Florian STALDER	florian.stalder@paysdelaloire.fr
DREAL des Pays de la Loire		Charline NICOL	Charline.nicol@developpement-durable.gouv.fr
C.A.U.E – 85		Mme Gaëtane DE LA FORGE	gaetane.de.la.forge@caue85.com
C.A.U.E – 85		Marc COUTEREEL	marc.coutereel@caue85.com
URCAUE 49		Marion DEBILLON	marion.debillon@urcaue-paysdelaloire.com
Paysagiste conseil en DDT 53		Anne MAGUERO	amaguero@orange.fr

Diaporamas et documents associés :

- diaporama d'Elise Soufflet-Leclerc, DREAL
- diaporama de Michaël Ripoche, Vu d'Ici
- Carnet des acteurs version finale diffusée
- arborescence du site internet de l'atlas de paysages

Ordre du jour :

- 1- L'approche sociologique pour l'échelle régionale
- 2- Le séminaire paysage des 9 et 10 janvier 2014
- 3- L'avancement de la carte des unités paysagères de la région
- 4- Les choix cartographiques
- 5- L'arborescence du site internet
- 6- Les thèmes des familles choisies pour l'échelle régionale

Les points 4 et 6 n'ont pas pu être abordés lors de cette réunion.

1. L'approche sociologique pour l'échelle régionale

Elise SOUFFLET-LECLERC présente les temps forts de la démarche sociologique en présentant le carnet des acteurs :

- le public ciblé : élus CR et CG, services techniques des intercommunalités, établissement publics, chambres consulaires, agences d'urbanisme, CAUE, PNR, ... et associations de protection de la nature et de l'environnement. La liste de diffusion est annexée au courrier d'envoi.
- le registre sollicité : professionnel et électif (et non personnel)
- les questions
- la diffusion postale et numérique (mailing + enquêteur en ligne)
- le calendrier : envoi fin septembre et retours des réponses pour le 25 octobre

Afin de valider définitivement les questions, un temps est consacré pour que l'ensemble des membres du CSST réponde au questionnaire. L'expérimentation fait remonter un certain nombre de remarques qui seront prises en compte :

Q1- La question de la notion de la qualité paysagère fait débat notamment sur l'imprécision qu'elle laisse entre des valeurs subjectives personnelles et objectives. Il est propose de préciser la question en la formulant ainsi : « citez et localisez <u>au maximum</u> cinq paysages que vous jugez de qualité dans la région des Pays de la Loire, et dites en quoi ce sont pour vous des paysages de qualité ».

Q4- Pour mieux préciser les raisons du choix sur les photos (en Q3), il est demandé de proposer un tableau renvoyant à chaque numéro de photo



Quelques cibles complémentaires sont proposées pour l'envoi papier.

Chaque membre du comité de suivi est invité à être relais de cette démarche auprès de son réseau pour en assurer une diffusion optimale, et espérer un taux de retour suffisant pour une exploitation des résultats.

L'analyse des retours des questionnaires sera assurée par des étudiants de M2 : « paysage urbain et médiation sociale » d'Angers (encadrement par le professeur Monique Toublanc et Fanny Romain), et un appui de l'équipe par Sylvie Roux.

2. Le séminaire paysage des 9 et 10 janvier 2014

Le séminaire se tiendra à Angers à AgroCampus Ouest les 9 et 10 janvier 2014. Les objectifs sont de :

- Mettre en avant des travaux, réalisations, initiatives à promouvoir sur le paysage, surtout en Pays-de-la-Loire
- parler paysage et des paysages des Pays-de-la-Loire
- (re)constituer un réseau d'acteurs du paysage en Pays-de-la-Loire
- Présenter l'atlas de paysages des Pays-de-la-Loire en cours de réalisation et notamment la synthèse des retours sur le carnet des acteurs diffusé en septembre, pour mobiliser les différents acteurs (prévu dans le marché de l'atlas de paysages)

Des temps de plénière alterneront avec des temps en ateliers parallèles.

Les thèmes abordés (sous réserve de modifications) sont :

- L'évolution du contexte législatif national et européen du paysage
- Paysage et planification
- L'atlas de paysages des Pays-de-la-Loire avec notamment une restitution des retours du carnet des acteurs
- les ateliers du jeudi après midi :
 - o Atelier A : Paysage et protections patrimoniales
 - o Atelier B : Paysage et publicité
 - o Atelier C : Paysage et économie
- les ateliers du vendredi après midi
 - o Atelier A : Les plans de paysage
 - O Atelier B : Atlas de paysage et trame verte et bleue
 - Atelier C : les contrats paysage rural

L'information est diffusée en même temps que le carnet des acteurs. Les inscriptions sont ouvertes sur le site internet de la DREAL

3. L'avancement de la carte des unités paysagères de la région

L'été a été mis à profit pour poursuivre le travail sur le découpage en unités paysagères de la région. M. RIPOCHE présente plusieurs points d'arbitrages mis au débat pour mieux avancer par la suite :

- o les petites unités paysagères,
- les unités limitrophes
- o les paysages urbains et péri-urbains (diapos 7 et 8)

Il ressort des échanges les choix suivants :

Au regard de l'usage des atlas de Maine et Loire et de Loire Atlantique (les unités paysagères font référence dans les PLU par exemple) et de l'expérience partagée des membres du CSST, les points suivants ressortent:

1. l'approche régionale, et la nécessaire cohérence entre les atlas, nous impose de placer le curseur « échelle des unités paysagères » à un niveau équivalent sur toute la région. Il subsiste néanmoins de grandes disparités dans la taille des unités paysagères. La question à se poser est « ce qui fait sens au niveau régional »



- 2. Pour les« petites unités paysagères »il faudra autant que possible garder les découpages en unités et sous unités paysagère des atlas de paysage départementaux existant, pour rester cohérent d'une échelle à l'autre. Ainsi, certaines unités paysagères à l'échelle départementale vont devenir des sous-unités paysagères à l'échelle régionale.
- 3. sur les paysages ayant fortement évolué depuis la réalisation de l'atlas (notamment les zones périurbaines) les limites d'unités pourront évoluer pour tenir compte de ces transformations réelles et perceptibles du paysage. L'atlas fait un état des lieux, mais n'est pas un acte politique ou un document de planification
- 4. Les petites unités paysagères des marais de l'Erdre, des Basses vallées angevines et du val de Sarthe pourront être intégrées comme sous unités spécifiques dans les grandes agglomérations. Il est d'ailleurs intéressant à ce titre de révéler les similitudes des agglomérations régionales sur ce plan. (Réflexions développées dans les familles)
- 5. Dans la mesure où il semblerait que leur nombre soit plus faible, il est proposé de garder de petites unités comme la Champagne Sarthoise ou le Lac de Grandlieu avec un traitement peut être plus synthétique que « les grandes unités »
- 6. Au même titre que le point 5 il est proposé de garder le principe de petites **unités limitrophes** qui correspondent à la « fins » d'unités paysagères voisines et qui n'ont qu'une petite partie dans la région pays de Loire (cf. Gâtines tourangelles). Le contenu de l'unité (fond et graphismes) serait directement pris dans les atlas voisins par souci de cohérence (avec un texte introductif qui serait spécifique).
- 7. La dénomination des unités paysagères (et des sous-unités) est très importante et va conditionner son acceptation localement.
- 8. Pour chaque unité paysagères, il y a une fiche de synthèse avec notamment un tableau de correspondance entre l'atlas départemental et l'atlas régional.

Benoît BOUCHER présente les éléments d'appréciation des dynamiques urbaines et périurbaines en s'appuyant sur l'exemple du Mans. Ce qui amène à des conclusions « liées au fonctionnement territorial sur la délimitation de la zone périurbaine qui ne correspond pas exactement aux critères de perception des pressions urbaines et d'artificialisation qui caractérisent les paysages périurbains. Les paysagistes

du CAUE de la Sarthe insistent sur ces perceptions réellement ressenties sur les communes de l'ouest de l'agglomération qui militent pour les intégrer dans les paysages périurbains. Il en ressort que l'étude des dynamiques d'agglomération et de périurbanisation devra se faire à l'échelle régionale pour caler un premier positionnement des limites sur lesquelles s'exercent ces phénomènes. A partir de là ce travail sera confronté à la perception de terrain qui permettra d'affiner la notion d'appartenance aux paysages de l'agglomération.

Cependant la notion de « sous-influence de » (la ville, l'agriculture, ...) est intéressante.

4. - L'arborescence du site internet

M. BECOT présente l'arborescence du site internet telle qu'elle a été modifiée pour répondre aux attentes exprimées lors du dernier CSST (cf document en téléchargement sur le site internet) La formulation des titres fait débat entre une expression plus technique du contenu et une formulation plus pédagogique. Pour tenir compte des remarques faites lors du dernier comité de suivi scientifique et technique, une **nouvelle page d'accueil a**





été créée en amont des unités paysagères pour permettre plusieurs opportunités de choix afin d'entrer dans les unités :

- 1. les paysages de votre commune
- 2. les paysages de votre communauté de communes
- 3. Les paysages de votre département (cette échelle d'appréhension semble moins intéressante, mais elle peut faire le lien avec les atlas départementaux en ligne. Ce point sera à rediscuter)
- 4. Les grands types de paysages

Un lien sera mis vers le site de ressources de la DREAL (la base communale) qui permettra de renvoyer aux unités paysagères par d'autres organisations de territoires qui seront mises à jour sur ce site (par exemple territoires de SCOT, Pays, EPCI...)

La page d'accueil du site internet :

Il y aura un texte introductif, des renvois sur les principaux chapitres de l'atlas, quelques photos emblématiques, ainsi qu'une carte cliquable qui renvoie vers les unités paysagères. Il est demandé de revoir l'équilibrage général texte/image pour améliorer la lisibilité de cette page.

La page d'accueil de chaque unité paysagère



Proposition 1 : basée sur des liens texte

Proposition 2 basée sur des renvois images

La deuxième proposition de présentation pour la page d'accueil de chaque unité paysagère (cf. captures d'écran ci-dessus des deux propositions) est choisie. La présentation de la carte de localisation, de la carte de l'unité (qui sera accessible en image réduite et en téléchargement haute définition) seront plutôt positionnées dans le bandeau gris à droite (au lieu d'être positionné en bas comme présenté dans la capture d'écran ci dessus). A la place, le bandeau en bas sera réservé pour trois à cinq images caractéristiques de l'unité (de ses ambiances et de ses dynamiques) qui seront reliées à la photothèque et feront partie du corpus des points de vue sélectionnés pour l'observatoire futur des paysages. Des tests sont en cours pour évaluer la possibilité de récupérer le géoréférencement du fichier image pour retrouver le positionnement de la photo sur une carte. Le comité souligne l'importance d'avoir sur cette page ou dans la page de synthèse un renvoi aux unités paysagères correspondantes dans les anciens atlas départementaux.

En ce qui concerne la page de synthèse présentée, il apparaît que cette dernière est beaucoup trop longue et il est convenu de limiter cette synthèse à deux paragraphes au style plus journalistique (l'un

VUD'ICI PAYSAGE & URBANISME

sur les caractères de l'unité et l'autre sur ses évolutions et enjeux) avec des photographies légendées. Dans cette première tranche c'est seulement cette fiche de synthèse qui sera renseignée (le reste des rubriques fera quant à lui l'objet de la tranche 2)

Quelques points de mise en page :

- Les photos seront présentées préférentiellement en format panoramique (et non en format carré).
- Il faut utiliser toute la largeur de la page internet
- M. BONNEAUD suggère d'utiliser des rubriques « pour en savoir plus » pour éviter des textes trop longs en affichage.

L'horaire étant avancé, les deux derniers points à l'ordre du jour n'ont pas pu être traités. Ils seront repris lors de la prochaine réunion et feront l'objet d'un échange technique de cadrage préalable directement avec la maîtrise d'ouvrage.

Prochaine réunion se tiendra le 14 novembre 2013 de 10h à 13h en visioconférence à la DIRM NAMO (2 boulevard Allard à Nantes)

L'après midi sera consacrée à une réflexion sur le lien entre atlas des paysages et SRCE (14h30-17, lieu à Nantes à préciser)

Michaël RIPOCHE Paysagiste Elise SOUFFLET-LECLEREC DREAL